



DROIT PÉNAL - CRIMINOLOGIE

Descriptif : Cette fiche a pour objectif d'offrir quelques pistes pour une recherche documentaire autour du droit de la pénal et de la criminologie. Les principales bases de données juridiques (payantes) offrant du contenu dans ces domaines y sont indiquées, ainsi que des sites institutionnels, mais aussi des renvois vers des sites d'associations et des blogs.

PLAN DE L'ARTICLE

1. Bibliothèques et centres de recherche

- 1.1. Le Sudoc
- 1.2. La Bibliothèque nationale de France (BnF)
- 1.3. La bibliothèque Cujas
- 1.4. Le CESDIP

2. Bases de données

- 2.1. Dalloz.fr
- 2.2. Lexis 360
- 2.3. Cairn
- 2.4. Isidore

3. Sites institutionnels et associations

- 3.1. Sites institutionnels
- 3.2. Associations

4. Blogs

1. Bibliothèques et centres de recherche

1.1 Le Sudoc

Le [Sudoc](#) est un catalogue collectif qui regroupe les bibliothèques et centres de documentation de l'enseignement supérieur. Il regroupe environ 12 millions de notices. Il permet de localiser des documents dans toute la France. Le Sudoc permet de faire une recherche élargie sur un thème donné. Il sera ensuite aisé d'identifier les bibliothèques qui détiennent des fonds liés à votre domaine de recherche.

1.2 La Bibliothèque nationale de France (BnF)

La documentation juridique est rassemblée presque uniquement sur le site François-Mitterrand. Le département de droit propose des encyclopédies, traités, manuels, recueils de lois, de jurisprudence et de doctrine. Plus de 300 revues sont disponibles à la [BnF](#).

1.3 La bibliothèque Cujas

[La bibliothèque Cujas](#) possède l'un des fonds les plus importants en science juridique et économique. Elle est centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) en sciences juridiques.

1.4 Le CESDIP

Le [CESDIP](#) est une Unité Mixte de Recherche dotée de trois tutelles : le CNRS, le ministère de la Justice, l'Université de Versailles-Saint-Quentin. Ses champs de recherches s'articulent autour des phénomènes de criminalité et de délinquance et sur les institutions en charge de les prévenir, contrôler, incriminer ou réprimer. Il édite depuis 1988 un bulletin d'informations, Questions pénales, dont les archives sont disponibles sur le site. Il est aussi possible de s'y abonner gratuitement.

2. Bases de données

Les principales bases de données juridiques payantes proposent des références dans le domaine du droit pénal.

Pour les textes officiels, on se réfèrera à [Légifrance](#).

2.1 Dalloz.fr

Répertoire de droit pénal, code pénal, code de procédure pénale, AJ Pénal...

Consulter la fiche documentaire [Jurisguide](#).

2.2 Lexis 360

Jurisclasseur Procédure Pénale, Jurisclasseur Lois Pénales Spéciales, Revue Droit Pénal...

Consulter la fiche documentaire [Jurisguide](#).

2.3 Cairn

Plus de 400 revues francophones en sciences humaines et sociales. La base de données [Cairn](#) présente les résumés analytiques et / ou le plein de texte de périodiques européens en sciences humaines et sociales.

2.4 Isidore

[Plateforme de recherche](#) (développée par l'infrastructure Huma-Num) permettant d'interroger plusieurs ressources à la fois en sciences humaines et sociales (notamment Érudit, Cairn, Persée, etc.).

3. Sites institutionnels et associations

3.1 Sites institutionnels

[Ministère de la Justice](#) : Le site du Ministère de la Justice français contient un important ensemble d'informations et de ressources documentaires. Une présentation des structures et des missions du ministère ainsi qu'une synthèse relative à l'organisation de la justice en France sont proposées. La rubrique "publications" propose un grand nombre de rapports thématiques, accessibles librement.

[Mission de recherche droit et justice](#) : Créé à l'initiative du Ministère de la Justice et du CNRS ce site présente les orientations scientifiques de la Mission, ses publications, des synthèses de recherche, des dossiers thématiques ainsi qu'une information régulière sur l'actualité de la recherche dans les domaines du droit et de la justice.

3.2 Associations

[Association internationale des criminologues de langue française](#) (AICLF) : L'objectif de cette association est de favoriser les relations entre universitaires, praticiens et chercheurs qui travaillent autour de la criminologie. L'association organise un colloque annuel et décerne deux prix, dont un qui récompense les jeunes chercheurs.

[Centre international de criminologie comparée](#) : Hébergé à Montréal, le CICC regroupe des chercheurs francophones travaillant sur les phénomènes criminels. La rubrique "Recherche et publications" du site propose de nombreuses références bibliographiques récentes, ainsi que le rapport annuel du CICC, qui renvoie notamment vers une liste de ses productions scientifiques annuelles.

Association française de droit pénal (AFDP) : Il s'agit de la branche française de l'Association Internationale de Droit Pénal. Ses membres sont essentiellement des professeurs d'université et maîtres de conférences. Elle organise un congrès tous les deux ans, dont les actes sont listés dans la rubrique "Actualités". Son rôle est aussi de promouvoir les jeunes chercheurs.

4. Blogs

Carnet hypothèses.org "**Criminocorpus**" : L'objet de ce blog est de favoriser et promouvoir l'histoire des crimes et des peines sur le web en mettant à disposition des chercheurs et du public des outils documentaires et des corpus thématiques. Il a également vocation à favoriser la diffusion de travaux historiques par l'accueil d'expositions virtuelles et la mise en ligne de documents à valeur de source et de textes historiques.

Fiche réalisée par : Maria-Livia Cadis (SCD Nice Sophia-Antipolis)

Date de création : décembre 2015.

Mise à jour par : Jocelyne Colleoni (SCD Nice Sophia-Antipolis)

Dernière mise à jour : janvier 2019

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).